

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 127 (1982)
Heft: 12

Buchbesprechung: Deux ouvrages complémentaires : le "Rapport Rebold" et "Notre Corps alpin"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deux ouvrages complémentaires:

Le « Rapport Rebold » et « Notre Corps alpin »

Coup sur coup cet été a vu la réédition en allemand de l'ouvrage commandé en son temps par le chef du DMF au colonel du génie Julius Rebold et la parution de sa version française due aux soins du capitaine Jacques Hausamman, sous le titre de « HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION des Ouvrages fortifiés fédéraux, 1831-1860 et 1885-1921 » et sous l'égide de l'Association Saint-Maurice pour la recherche de documents sur la forteresse.

L'avant-propos du conseiller fédéral Chevallaz donne son ton à cette reprise: « *Le temps que nous vivons rend toute leur valeur à la fortification, au renforcement du terrain, aux abris: il faut y lier, avec constance et fermeté, le courage de rester libres et de ne pas flotter au vent de la peur.* »

Puis le divisionnaire Rapold place cet historique dans son contexte en quelques pages alertes, mettant en lumière le dilemme chronique se posant à qui se prépare à la défense, entre investir dans le béton et renforcer les troupes de campagne. D'un côté, Herzog: « *Une défense efficace de notre patrie est absolument impossible sans la construction de forts d'arrêt, de têtes de pont et de places fortes centrales.* » De l'autre, Wille: « *D'abord une armée forte, ensuite de solides retranchements.* »

C'est entre ces deux pôles que se

situe la relation de Rebold et l'on ne s'étonnera pas de découvrir, au gré du texte, de combien d'atermoiements s'est accompagnée la réalisation des premières fortifications fédérales. L'auteur distingue deux époques: Celle qu'il appelle des anciennes fortifications, de 1831 à 1860, puis celle qu'il a vécue intensément lui-même de 1886 à 1921, comme ingénieur puis chef du Bureau des fortifications.

Le récit est celui d'un expert, d'un rapporteur. Il se lit toutefois aisément, le style étant direct et clair et l'auteur ayant évité l'écueil de trop de comptes, tabelles et statistiques. Il se glisse même comme un air de poésie entre les lignes avec le Gothard, le Grimsel, Saint-Maurice, le Simplon, Bellinzone, la Luziensteig ou, vu plus en détail, la galerie du Scex, le fort Bühl, le Galenhütten... La trentaine d'illustrations émaillant le volume y contribue, choisies qu'elles sont pour leur valeur explicative, certes, mais aussi en fonction de leur attrait.

En bref, un livre indispensable à qui veut comprendre notre héritage militaire et porter un jugement sur les courants de pensée qui en découlent.

Le Corps d'armée de montagne 3, de son côté, sent venu le moment de faire le point. Il met en souscription « **Notre corps alpin** » qui doit sortir de presse l'année prochaine. On en

trouvera les instruments dans le présent fascicule.

Nous ne nous arrêterons pas ici au sommaire décidé: le lecteur en trouvera le détail dans la partie publicitaire. Citons plutôt ce que les promoteurs veulent avec ce livre:

«Il aimerait montrer sous des aspects scientifiques la valeur et la signification du territoire alpin et de ses cols dans l'histoire du pays.

La défense du secteur alpin jusqu'en 1914 constitue un autre chapitre historique de même que la constitution des troupes de montagne proprement dites en 1912 et leur évolution jusqu'en 1938.

La deuxième guerre mondiale 1939-1945 et le temps d'après-guerre virent naître notre corps alpin, le CA mont 3. Ce corps d'armée, dans le cadre de notre défense nationale, a une mission toute particulière à remplir avec ses ouvrages, son réseau de destructions, mais aussi ses zones territoriales et la protection civile.

La conclusion de ce livre apporte une évaluation de la situation actuelle et une estimation de l'avenir.

Tenant compte de la diversité démographique de notre territoire alpin, cette nouvelle édition illustrée rend honneur aux quatre langues nationales par les contributions des différents auteurs ou les résumés de leurs textes.»

Ces auteurs, quels sont-ils? D'abord des officiers généraux en

charge, qui viennent de la quitter ou en changeront prochainement: le commandant de corps, les commandants des divisions et des zones territoriales. Le divisionnaire Rapold que nous venons de citer à propos de Rebold. Le brigadier Durgiai. Des professeurs ensuite, MM. Altermatt, Bugnard et Kurz. Un représentant de l'autorité politique enfin, le conseiller d'Etat Planzer, directeur militaire du canton de Zoug. La régie est assurée par les colonels EMG Montalta et Rosa. — C'est dire que le souscripteur peut s'attendre à un ouvrage solidement structuré tout en présentant une palette variée de styles et de points de vue.

*
* * *

Ce que ces deux livres auront de commun et de complémentaire tombe sous le sens. Mais il est encore un élément moins évident, la modicité de leur coût. Elle n'est possible que grâce aux sacrifices consentis par les éditeurs et les auteurs et certains apports décisifs. Dans le premier cas, la composition allemande a été «offerte» par un brigadier, la française par un colonel. Dans le second, ce seront des contributions des cantons et d'entreprises du secteur qui procureront l'indispensable allègement.

C'est dire que, indépendamment de l'intérêt de telles publications, c'est faire acte de solidarité que de les commander et recommander. ■